

2^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 7 mars 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.03.02/92

**Examen et vote
du budget primitif principal**

Exercice 2014

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 7 mars, à 9 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 24 février 2014.

Présents : 26	
M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Max CELIGNY (Présent à partir de 10h32)	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Marie-Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
Mme Annie LOUIS-MARIE	Déléguée Communautaire
Mme Renée George NABAJOH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire
Mme Ketty WALPO	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 0

Excusés non représentés : 4
<u>Vice-Président :</u> M. Eric JALTON (1 ^{er} Vice-Président)
<u>Délégué Communautaire :</u> M. Ary CHALUS M. Michel RINÇON (Présent jusqu'à 11h04) M. Patrick SELLIN (Présent jusqu'à 11h37)

Absents non excusés : 10
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)
<u>Délégués communautaires :</u> M. Georges CIDEME M. Audry CORNANO M. Gérard DESTOUCHES M. Maurice LORQUIN Mme Alexandrine MOUEZA Mme Nathalie PELMONT Mme Betty SALBOT Mme Nadège THEOPHILE Mme Francesca V'ELAYOUDOM FAITHFUL

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses article 2311-1 et suivants ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.01.01/85 du 24 janvier 2014 portant débat sur les orientations budgétaires ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 3 mars 2014 ;

Considérant le rapport du Président ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,
Moins 1 abstention (*Madame Eliane VESPASIEN-CLOTILDE*)

ARTICLE 1 - L'adoption du budget primitif principal 2014, présenté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes : **53 534 286 €** constitués de recettes réelles nouvelles

Total des dépenses : **53 534 286 €** constitués :

Des dépenses réelles.....52 560 320 €

Du virement à la section d'investissement.....973 966 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes : 7 798 491 € constitués

Du virement de la section de fonctionnement.....973 966 €
Du FCTVA.....687 818 €
De l'emprunt6 136 706,78 €

Total des dépenses : 7 798 491 € constitués de dépenses d'équipement.

ARTICLE 2 - Le Président, le Directeur Général, le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

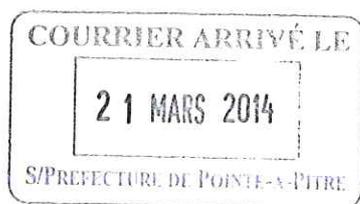
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 21 MARS 2014

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 21 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 24 MARS 2014